

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Bimbo Day care Inc.	Numéro de permis 910000	Date d'inspection Le 31 mai 2022	
Nom de l'établissement Garderie Bimbo Daycare Inc.		Numéro de téléphone (506) 548-8069	
Adresse 644 University Dr Bathurst NB E2A 2W6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant et comprennent : c) des occasions : (ii) d'explorer les différentes formes de littérature. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	21(c)(ii)	01 juin 2022	31 mai 2022
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant et comprennent : c) des occasions : (iii) d'exprimer sa créativité et ses intérêts. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	21(c)(iii)	01 juin 2022	31 mai 2022
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant et comprennent : c) des occasions : (iv) d'explorer les arts et les sciences. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	21(c)(iv)	01 juin 2022	31 mai 2022
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : a) variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	32(1)(a)	01 juin 2022	31 mai 2022

Commentaires généraux

-Visite à l'établissement pour un suivi d'inspection.
-Le ratio est respecté lors de la visite.
-Des changements ont été effectués dans les locaux, davantage de matériel adapté au niveau d'âge des enfants est à la disposition des tous petits. Les zones sont plus distinctes, des recommandations ont été faites pour rendre les zones encore plus structurées, accueillantes et invitantes pour offrir aux enfants un environnement qui leur permet d'explorer et créer.

Observations :

Commentaires généraux

Les enfants se levaient de la sieste, les amis de 4 ans ont pratiqué leurs chants pour leur graduation.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 31 mai 2022

Date

original signé par

Lisa Cyr

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 31 mai 2022

Date